



Mon ex colocataire ne m'a pas rendu ses clés

Par **Elelane**, le **09/12/2017** à **06:31**

Bonjour à tous, ma colocataire est partie suite à son préavis de trois mois au 1 mars 2016. A ce jour, elle ne m'a toujours pas rendu son trousseau.

Aujourd'hui, il se trouve que l'on s'est croisées, et qu'elle soutient que je lui dois de l'argent (elle a reçu la taxe d'habitation de 2016 pour nous deux, et ne m'a jamais contacté pour un éventuel partage de celle-ci), mais elle refuse de comprendre qu'elle m'en doit autant -si ce n'est plus- du fait qu'elle possède les clés de l'appartement.

Quels sont mes droits ? Comment puis-je agir ?

PS : je ne connais pas sa nouvelle adresse.

Par **janus2fr**, le **09/12/2017** à **10:08**

Bonjour,
Vous aviez un seul bail ou chacune un bail ?

Par **HOODIA**, le **09/12/2017** à **10:09**

Bonjour,
Votre colocataire est partie après la fin d'un préavis , elle reçoit la taxe d'habitation (en faisant suivre le courrier ?)
Vous avez donc le moyen de prendre contact avec elle pour résoudre votre problème.

Par **Elelane**, le **09/12/2017** à **16:56**

On avait un bail pour deux.
Le problème n'est pas la taxe, le problème c'est qu'elle a toujours mes clés 10 mois après son départ.

Par **fabrice58**, le **09/12/2017** à **18:31**

C'est au propriétaire qu'elle devait rendre ces clefs.

Par **Elelane**, le **09/12/2017** à **20:09**

Et ce même si quelqu'un a pris sa place ?

Par **janus2fr**, le **10/12/2017** à **10:13**

OK, donc puisqu'il y a qu'un seul bail, la réponse de fabrice58 n'est pas bonne et c'est pour cela que j'ai posé la question.

Dans la mesure où il n'y a qu'un seul bail, celui-ci se poursuit normalement après le congé de l'un des preneurs. Les clés seront à rendre lorsque le bail sera totalement résilié, donc au départ du dernier colocataire.

Elelane, vous avez donc 2 possibilités. Vous faites refaire les clés manquantes de façon à pouvoir les rendre le jour venu, mais avec le risque lié à un jeu de clé qui se promène dans la nature ou vous faites changer toutes les serrures pour ne plus avoir ce doute là.

Ce problème est à régler entre vous si possible, le bailleur n'est pas concerné. Il en aurait été autrement s'il y avait un bail par colocataire...